GROUPE BPCE

BANQUE POPULAIRE

CAISSE D'EPARGNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Banque Populaire et Caisse d'Epargne créent l'assurance habitation à impact pour récompenser l'engagement éco-responsable de leurs assurés

Paris, le 25 juin 2025

Après avoir lancé les crédits immobiliers à impact en janvier dernier, Banque Populaire et Caisse d'Epargne créent, avec BPCE Assurances, une initiative novatrice visant à encourager et à récompenser les comportements éco-responsables de leurs assurés en matière d'habitation : l'assurance habitation à impact. Simple, avantageuse et durable, elle s'inscrit dans une démarche globale pour accompagner leurs clients dans la transition énergétique et la résilience face aux aléas climatiques grâce à la remise transition énergétique et climatique, un dispositif tarifaire progressif appliqué aux contrats d'assurance multirisque habitation (MRH).

En effet, selon une enquête récente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les Français sont sur le chemin d'une consommation plus responsable : ainsi, 80% d'entre eux se disent inquiets des impacts sanitaires et environnementaux, et 78 % sont prêts à changer leurs habitudes pour le bien de la planète. **Cette initiative répond ainsi parfaitement aux attentes des assurés des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.**

Un mécanisme de remise simple, incitatif et attractif

Cette remise tarifaire est accessible à tous les **propriétaires de maisons ou d'appartements assurés pour leur résidence principale ou secondaire avec le contrat Assurance Habitation de BPCE Assurances IARD** commercialisé par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, sans condition d'ancienneté. Elle concerne également les propriétaires non occupants ou bailleurs.

La remise s'applique immédiatement sur la cotisation d'assurance, elle est **pérenne et croissante jusqu'à 15%** sur toute la durée de vie du contrat **en fonction du nombre de critères éco-responsables réunis** :

- **1 critère éco-responsable :** 5% de réduction
- **2 critères éco-responsables :** 10% de réduction
- **3 critères éco-responsables :** 15% de réduction

Une incitation à l'éco-responsabilité

Pour bénéficier de la remise transition énergétique et climatique, l'assuré doit remplir au moins l'un des critères suivants qui témoigne de son engagement éco-responsable*:

- **Financement de la rénovation énergétique :** l'assuré doit avoir souscrit un prêt personnel Rénovation énergétique ou un Éco-Prêt à taux zéro auprès d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Epargne, ou avoir bénéficié de MaPrimeRénov'.
- **Performance énergétique :** le logement doit disposer d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) classé A ou B.
- **Protection et adaptation aux aléas climatiques :** l'assuré a réalisé des installations ou travaux pour rendre son habitation résiliente aux inondations et/ou au retrait-gonflement des argiles (sécheresse.)

Pour exemple : Julien souscrit un prêt personnel Rénovation énergétique auprès de nos Banques Populaires ou Caisses d'Epargne afin de réaliser des travaux dans sa maison. Il remplit ainsi un premier critère éco-responsable et obtient donc 5% de remise sur son assurance multirisque habitation.
Grâce à la réalisation de ses travaux de rénovation, la performance énergétique de sa maison s'est améliorée et elle est désormais classée B en matière de DPE. Julien a donc rempli un deuxième critère, sa remise passe à 10% et il en bénéficiera sur toute la durée de vie de son contrat.

Pour Hélène Madar, directrice générale Banque de proximité et Assurance Banque Populaire - Caisse d'Epargne : *« Cette initiative innovante et concrète illustre une nouvelle fois l'engagement coopératif des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne en faveur de la transition énergétique et climatique. Avec cette remise croissante en fonction du nombre d'actions vers cette transition, nous souhaitons inviter nos clients à adopter une démarche d'amélioration de leur habitat et de valorisation dans la durée de leurs biens immobiliers».*

Pour Corinne Cipière, directrice générale de BPCE Assurances : *« En tant qu'assureur, nous avons la responsabilité d'encourager des comportements éco-responsables et de jouer un rôle actif dans la transition énergétique et climatique. Cette remise inédite permet de réduire la facture de nos assurés tout en les accompagnant dans la protection de leur foyer. BPCE Assurances s'engage à soutenir chaque foyer dans sa démarche de durabilité, en favorisant des actions de prévention concrètes et en œuvrant pour la préservation de l'environnement. Cette initiative permet d'offrir des solutions accessibles à nos clients tout en réaffirmant la volonté du Groupe BPCE d'être un acteur engagé en faveur d'un impact positif. »*

** voir conditions générales en agence Banque Populaire ou Caisse d'Epargne.*

Ce communiqué de presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement à titre informatif et sans valeur contractuelle.

À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France et 4e de la zone euro par les fonds propres.

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France et 4e de la zone euro par les fonds propres.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France et quatrième de la zone euro par les fonds propres. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

Contact presse Groupe BPCE
Mélissa Bourguignon : 06 17 56 95 37
melissa.bourguignon@bpce.fr

banquepopulaire.fr | **caisse-epargne.fr** | **groupebpce.com**
@BanquePopulaire | @Caisse_Epargne | @GroupeBPCE
Banque Populaire | Caisse d'Epargne | Groupe BPCE
Banque Populaire | Caisse d'Epargne | Groupe BPCE